

REPÈRES POUR L'AUTOÉVALUATION DES ACTIVITÉS ET PRODUITS DE LA RECHERCHE EN ÉCOLE D'ART ET DE DESIGN

— **CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026**
VAGUE A

Octobre 2024



I.	INTRODUCTION.....	4
II.	COMPOSITION DE LA COMMISSION	5
III.	PRODUITS DE LA RECHERCHE.....	6
I.	CORPUS D'ŒUVRES, PRATIQUES ET DISPOSITIFS ARTISTIQUES	6
II.	PUBLICATIONS, OUVRAGES, JOURNAUX, REVUES, SÉMINAIRES DE RECHERCHE, WORKSHOPS	7
1.	Articles scientifiques.....	7
2.	Articles de synthèse, revues bibliographiques, notes critiques, comptes rendus scientifiques	8
3.	Articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques	8
4.	Auteur en nom propre de monographies, catalogues et ouvrages artistiques et scientifiques, éditions critiques, traductions	8
5.	Direction de monographies, catalogues et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions, direction de collections	8
6.	Contribution à des monographies, catalogues et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions, chapitres d'ouvrage	8
7.	Thèses éditées	9
8.	Édition d'actes	9
9.	Articles publiés dans des actes de colloques.....	9
10.	Autres produits (performances, interventions artistiques, etc.) présentés dans des colloques, séminaires de recherche, journées d'études, workshops	9
III.	FORMES DE DISSÉMINATION DESTINÉES AUX PUBLICS	9
1.	Interventions dans le cadre de manifestations scientifiques, culturelles et/ou artistiques ou de débats science, art et société.....	9
2.	Ouvrages et contribution à des manuels français ou étrangers.....	9
3.	E-learning, moocs, cours multimedia, vidéos, etc.	10
4.	Produits de vulgarisation : articles, entretiens, éditions, vidéos, radio, podcasts, etc.....	10
IV.	Protection de la recherche en art et design	10
IV.	ACTIVITES DE RECHERCHE	10
I.	ACTIVITÉS ÉDITORIALES EN FRANCE ET A L'ETRANGER.....	10
II.	ACTIVITÉS D'ÉVALUATION.....	11
1.	Responsabilités au sein d'instances d'évaluation, en France et à l'étranger	11
2.	Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques.....	11
3.	Participation à des comités de suivi ou des jurys de thèse, en France et à l'étranger.....	11
III.	ACTIVITÉS D'EXPERTISE	11
1.	Participation à des instances de gouvernance au sein d'institutions et de consortiums (conseils scientifiques, COPIL, etc.) et à des groupes de travail.....	11
2.	Participation à des instances d'expertises ou de normalisation	12
3.	Participation aux instances de travail régionales, nationales et internationales.....	12
IV.	ORGANISATION DE COLLOQUES, CONGRÈS, EXPOSITIONS, MANIFESTATIONS ARTISTIQUES AUX ÉCHELLES NATIONALES ET INTERNATIONALES	12
1.	Organisation de colloques, congrès, journées d'études, séminaires	12
2.	Organisation et manifestations artistiques	12
V.	Encadrement des étudiants en 3 ^{ème} cycle (DSRA, DSRD, pré-doctorants, doctorants).....	13
VI.	Accueil de chercheurs nationaux et internationaux	13
VII.	VALORISATION DE LA RECHERCHE	13

3.	Conventions Cifre	13
4.	Financements de contrats doctoraux du MESRI obtenus via des universités partenaires	13
5.	Contrats financés par le CNRS (GDR, IRN, Mission pour l'interdisciplinarité, aides à la publication, etc.) ou les autres organismes de recherche (CEA, INRIA, Instituts de recherche, etc.)	14
6.	Financements ciblés sur la recherche du ministère de la culture (appels à projets DGCA, etc.)	14
7.	Chaires d'enseignement et de recherche.....	14
8.	Contrats financés par des associations ou fondations de recherche.....	14
9.	Bourses de recherche	14
10.	Activités de transfert technologique (projets de pré maturation)	14
11.	Création d'entreprises ou participation à la création d'entreprises	14
VIII -	INDICES DE RECONNAISSANCE.....	14
1.	Invitations à des congrès à l'étranger.....	14
2.	Séjours dans des institutions étrangères	14
3.	Responsabilités dans des sociétés savantes ou des associations de chercheurs	15
4.	Prix liés et autres distinctions liées à des activités de recherche	15
5.	Inscriptions en thèse ou diplôme de 3 ^{ème} cycle et thèses ou diplômes de 3 ^{ème} cycle soutenus.....	15

I. INTRODUCTION

Principes généraux

Les repères pour l'autoévaluation des produits et activités de la recherche sont destinés à aider les établissements évalués à renseigner leur dossier d'autoévaluation et à fournir aux experts des indications leur permettant de remplir leur mission d'évaluation.

La désignation des produits et activités de la recherche variant selon les communautés d'art et de design, il a été choisi d'indiquer ces activités et ces produits sous leurs diverses appellations, en considérant que chaque communauté retrouverait celle qui lui est familière et est cohérente avec la stratégie de l'établissement.

L'ordre adopté dans la déclinaison de ces produits et de ces activités de la recherche n'a pas de caractère hiérarchique.

La liste devrait être actualisée régulièrement à une fréquence (trisannuelle par exemple) laissée à l'appréciation des commissions chargées d'établir ce référentiel par sous-domaine disciplinaire ou par discipline.

Il est précisé pour chacun des produits et activités de la recherche dont la liste suit, les indices de qualité qui pourront être pris en compte dans leur évaluation par les comités d'experts du Hcéres.

Contexte

Les activités de recherche et de sa valorisation se développent et se structurent au sein des écoles d'art et de design depuis déjà de nombreuses années. Si les formes et les degrés de structuration sont diversifiés selon les établissements, une tendance générale se confirme : la recherche est devenue un sujet central dans les écoles, tant du point de vue de la stratégie globale de l'établissement (moyens, gouvernance, etc.) que des points de vue de la formation (diplomation, organisation pédagogique, programmes doctoraux, etc.) et de l'activité de recherche et de valorisation en propre (unités de recherche, laboratoires, consortiums, recherche partenariale avec différents types d'acteurs, transferts technologiques, etc.).

Le triptyque stratégique liant étroitement le pilotage de l'établissement aux activités de formation et de recherche exige désormais une appréhension globale de la place et du rôle de cette dernière au sein des écoles, mais aussi dans son positionnement à différentes échelles (régionale, nationale, européenne et internationale) et dans divers secteurs (en art et en design et aussi dans tous les secteurs d'activité de la société). Dans ce contexte, la question du LMD et celle du statut des enseignants et chercheurs sont devenues centrales dans l'évaluation, autant de leviers pour opérer une évolution majeure des écoles d'art et de design.

Développer l'activité de recherche en propre (fondamentale et exploratoire autant qu'appliquée), faire émerger une nouvelle génération d'enseignants-chercheurs artistes et designers, au moyen notamment de la délivrance d'un doctorat par la pratique ou par le projet, conforter la place et le rôle que peuvent et doivent jouer ces écoles (tant sur le plan de la recherche que de la formation) dans la réponse aux grands défis contemporains, tels sont les enjeux majeurs pour les années à venir. Face à ces défis, il devient en effet urgent de développer davantage des projets pédagogiques et de recherche, multidisciplinaires, par exemple à l'interface entre art, design et science, au bénéfice des écoles et de leurs communautés, plus largement, de la société.

Méthodologie

Afin que la recherche, liée à la création telle qu'elle est pratiquée dans les écoles d'art et de design françaises soit reconnue par les communautés artistiques, de design mais aussi par les communautés scientifiques à l'échelle nationale et internationale, il est important non seulement de rendre visible, de reconnaître et de valoriser officiellement ces activités, ainsi que les enseignants et les chercheurs qui les portent. Il est tout autant nécessaire de se doter d'outils et de critères permettant de les évaluer, légitimant ainsi les spécificités méthodologiques et épistémologiques propres à ce champ.

En effet il est fondamental de reconnaître que la recherche en art et en design repose sur les pratiques expérimentales propres à ces deux champs, sans exclure des recherches théoriques : les langages, les techniques, les modes de pensées, les méthodes, les vocabulaires, etc., de la création sont des composantes essentielles de ces recherches. Dans des allers et retours constants entre

pratique en art et design, réflexion théorique, démarche conceptuelle et réflexivité, celles-ci produisent des formes et des dispositifs divers, adaptés à l'objet de la recherche et en cohérence avec lui, sans se limiter à des formes écrites sinon classiques, du moins habituelles dans les productions académiques. Chaque recherche peut produire ses propres formes et appeler ses propres modes de transmission, de restitution et de valorisation. Le présent document n'entend donc pas prescrire par avance des formes et des formats.

Toutefois, si les formes de la recherche sont multiples, il convient d'apprécier leur qualité et de donner les moyens d'évaluer celles-ci. Le présent document doit permettre de qualifier les recherches et d'apprécier leur reconnaissance à l'intérieur d'une communauté de pairs, celle-ci devant être entendue largement (dans un dialogue en art, design, sciences humaines et sociales, sciences dures). Suivant l'idée que chaque recherche produit ses propres formes, notamment ses formes de transmission et de restitution, le présent document n'a pas pour vocation à dresser une hiérarchie ni une typologie a priori entre les lieux et les modes de restitution. Il revient à chaque établissement de faire apparaître et d'apprécier dans son autoévaluation les processus de discussion, de confrontation, de légitimation et de validation des recherches entreprises. Le présent document insiste en revanche sur la dimension collective de la recherche, aussi bien par la construction d'un réseau que par la mise en partage des connaissances, des méthodes et des savoir-faire, au bénéfice de la communauté.

II. COMPOSITION DE LA COMMISSION

- **Etablissements d'enseignement supérieur en art et design :**

- Madame Edith BUSER, adjointe au directeur de la recherche, École nationale supérieure des arts décoratifs de Paris
- Madame Corinne DISERENS, directrice de l'École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy
- Monsieur Thomas HUOT-MARCHAND, directeur de l'Atelier National de Recherche Typographique, École nationale supérieure art et design de Nancy
- Monsieur Antoine IDIER, responsable de la recherche, École supérieure d'arts & media de Caen/Cherbourg
- Monsieur Anthony MASURE, responsable de l'Institut de Recherche en Art & Design, Haute École art et design de Genève
- Madame Frédérique PAIN, directrice de l'École nationale supérieure de création industrielle
- Monsieur Olivier PEYRICOT, directeur du pôle recherche et des éditions de la recherche, Cité du Design École supérieure d'art et de design-Saint-Étienne
- Stéphane SAUZEDDE, directeur de l'École supérieure d'art Annecy-Alpes

- **Universitaires/CNRS :**

- Madame Anne BEYART-GESLIN, professeur en sciences de l'information et de la communication, Université Bordeaux-Montaigne
- Monsieur Denis LABORDE, directeur d'études, École des hautes études en sciences sociales
- Monsieur Vincent SORREL, réalisateur de films documentaires, maître de conférences en création artistique, Université Grenoble-Alpes
- Monsieur Olivier TOURNY, directeur de recherche en musicologie et ethnomusicologie, UMR Idemec de la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme d'Aix-en-Provence
- Monsieur Patrice VEIT, directeur de recherche émérite, ancien directeur du Centre Marc Bloch de Berlin

- **Professionnel :**

- Madame Catherine TEXIER, directrice du FRAC-Artothèque Limousin Nouvelle-Aquitaine

- **Doctorants :**

- Madame Ludmila POSTEL, doctorante, AMU/École supérieure d'art-Aix-en-Provence
- Madame Mawena YEHOUESSI, doctorante, Université Grenoble Alpes et Villa Arson-Université Côte d'azur.

- **Ministère de la culture, Direction générale de la création artistique, Sous-direction emploi, enseignement supérieur et recherche :**

- Madame Solène BELLANGER, responsable de la mission recherche
- Monsieur Didier BRUNAUX, chef du bureau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle
- Monsieur Christian-Lucien MARTIN, sous-directeur
- Madame Florence ROY, chargée de projets de la mission recherche
- Madame Sabine SCANGA, chargée de mission structuration des enseignements supérieurs

- **Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur**
- Madame Geneviève MELEY-OTHONIEL, coordination des travaux de la commission, chargée de mission scientifique, département d'évaluation des formations
- Monsieur William BERTHOMIERE, conseiller scientifique, département d'évaluation de la recherche
- Monsieur Jean-Luc CLEMENT, conseiller scientifique, département d'évaluation des établissements
- Monsieur Philippe LALITTE, conseiller scientifique, département d'évaluation de la recherche
- Monsieur Emmanuel MAHÉ, conseiller scientifique, département d'évaluation des formations
- Madame Maud QUEREYRON, chargée de projet, département d'évaluation des formations

III. PRODUITS DE LA RECHERCHE

I. CORPUS D'ŒUVRES, PRATIQUES ET DISPOSITIFS ARTISTIQUES

1. Œuvres d'art : films et vidéos, photographies, installations, performances, œuvres sonores, concerts, spectacles, œuvres numériques, dessins, images, peintures, sculptures, protocoles, etc.

2. Dispositifs sensibles non considérés comme des œuvres d'art : mise en suspens de la définition comme « art » et de l'horizon de réception afférent.

3. Objets ou dispositifs ou situation sensibles, fabriqués par de la recherche en design.

4. Participation à des œuvres et autres productions sensibles dans des réalisations collectives.

5. Conception ou commissariat d'une exposition ou encore d'une programmation liée à une activité de recherche.

Conception d'une exposition ou d'un cycle de présentation d'œuvres (plastiques, performances, œuvres filmiques, documentaires, mise en scène, jeux vidéo, etc.).

6. Participation à une exposition ou à une programmation liée à une activité de recherche, diffusion de création accompagnée de son appareil critique.

Présentation d'œuvres (plastiques, performances, œuvres filmiques, œuvres sonores, documentaires, mise en scène, jeux vidéo, etc.) rendant compte d'une recherche théorique dans le cadre d'une exposition ou d'une programmation.

7. Soutenance d'un diplôme de 3^{ème} cycle de recherche par la pratique et le projet (doctorat, diplôme supérieur de recherche en art [DSRA]).

On entend par soutenance, la présentation devant un jury d'un corpus de productions en art et/ou design et d'un appareil d'explicitation de la problématique et des produits de la recherche, le tout témoignant de l'articulation entre pratique et réflexions théoriques.

8. Preuves de concept, prototypes, démonstrateurs.

Les prototypes et démonstrateurs sont des produits de la recherche lorsqu'ils sont le support expérimental d'une activité de recherche interne à l'établissement ou effectuée dans un cadre collaboratif.

Ils doivent présenter un caractère original, et leurs indicateurs de qualité, pour qu'ils soient considérés comme des produits de la recherche, doivent constituer des avancées par rapport à l'état de l'art et du design.

Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier en particulier l'originalité des options choisies pour leur réalisation et leurs performances, qui doivent être comparées à l'état de l'art.

9. Logiciels, matériels et outils pour la création, pour l'aide à la décision

Dans cette rubrique sont valorisées les productions informatiques (y compris graphiques, typographiques, etc.), notamment les logiciels et outils numériques créés à des fins spécifiques, dans le cadre d'un programme de recherche, et mis à disposition des communautés scientifique et artistique.

10. Bases de données, constitution de corpus, humanités numériques

Les bases de données mises à disposition du public et des chercheurs sont à prendre en compte dans cette catégorie en fonction de leur impact au sein de la communauté et à condition que ces produits soient accessibles gratuitement, sur le site de l'établissement ou sur des plateformes réservées à cet effet (TGIR Huma-Num, par exemple), et que leurs conditions d'utilisation soient clairement définies (citations de leurs auteurs, obligations de leurs utilisateurs). Les productions et constitutions de corpus font partie de cette catégorie. Les publications numériques, tels les blogs et sites de discussion critique, sont à mentionner ici.

Parmi les indices de qualité on retiendra notamment :

- la visibilité de ces produits (nombre de consultations internet, par exemple) ;
- le caractère évolutif et l'actualisation des bases de données, et leur interface collaborative ;
- l'entretien des données selon les évolutions technologiques récentes, et leur interopérabilité avec d'autres bases ;
- l'accessibilité (gratuité, téléchargement possible ou pas, simplicité du chemin d'accès, etc.) ;
- le respect des formes du débat contradictoire ;
- la distinction entre les productions destinées aux communautés scientifique et artistique, et celles à l'usage du grand public ou plus particulièrement destinées à un usage pédagogique.

11. Outils de normalisation (standards)

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant, notamment dans le champ du design des politiques publiques, du design de service, etc.

12. Plateformes et observatoires

Les équipes de recherche créent, ou participent, à des plateformes et à des observatoires permettant d'encadrer, de pérenniser et de populariser leurs activités scientifiques.

Ces plateformes et observatoires peuvent être considérés comme des produits de la recherche à part entière lorsque leur mise en place et leur fonctionnement contribuent à valoriser l'efficacité, la visibilité et la diffusion de la recherche collective.

Les publications de sources primaires et de corpus mis à la disposition de la communauté scientifique, qui n'ont pas trouvé place dans la rubrique « Éditions critiques », sont aussi à ranger dans cette catégorie.

Parmi les indices de qualité de cette production, on retiendra :

- le degré de structuration de ces plateformes et observatoires,
- le lien avec les thématiques de recherche de l'établissement,
- l'implication des membres de l'établissement porteur ou partenaire,
- l'accessibilité des données mises à la disposition des communautés de chercheurs,
- la dimension nationale ou internationale, leur pérennité, leur ouverture, leurs originalité et leur reconnaissance par un organisme de recherche ou par les ministères chargés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (feuille de route des infrastructures de recherche, HumNum), voire par des collectivités territoriales.

II. PUBLICATIONS, OUVRAGES, JOURNAUX, REVUES, SÉMINAIRES DE RECHERCHE, WORKSHOPS

Les indices de qualité des publications doivent être appréciés en fonction des pratiques disciplinaires et des différents domaines de recherche. En particulier, l'une des caractéristiques fortes de la recherche dans les domaines de l'art et du design réside dans l'importance de la pratique, de l'enquête de terrain et/ou de l'analyse de corpus dont les produits de la recherche rendent compte sous différentes formes plus ou moins standardisées : depuis la publication d'ouvrages de toute nature, les articles dans des revues, jusqu'aux comptes rendus d'enquêtes, en passant par les publications électroniques. Sans être équivalents, tous ces produits méritent d'être considérés avec soin et appréciés à leur juste valeur.

La publication et la traduction d'ouvrages ou d'articles en langues étrangères sont appréhendées comme l'un des indicateurs de l'effort d'internationalisation des établissements que l'évaluation devrait valoriser. Les indices de qualité de ces articles restent toutefois les mêmes que ceux énoncés précédemment : le simple fait qu'une publication soit faite dans une langue étrangère ne constitue pas en soi une présomption de qualité. Toutes les considérations de cette rubrique s'appliquent de manière identique aux revues sur support papier et aux revues dites « en ligne ».

1. Articles scientifiques

Un article est reconnu « scientifique », qu'il soit publié dans une revue papier ou en ligne, s'il a fait l'objet d'une évaluation par un comité de lecture, et/ou de rapports d'expertise internes, externes, nationaux ou internationaux, selon les modes de fonctionnement de la publication concernée. Si tel n'est pas le cas, même si l'article a été relu par des responsables de la revue, l'article est classé en II.3.

Les procédures d'évaluation de la revue sont donc le premier critère pour cette catégorie.

La direction de dossiers/numéros spéciaux de revue comme éditeur invité, si elle est conforme à ces procédures d'évaluation, doit être prise en compte dans cette rubrique.

Les chapitres d'ouvrages sont à classer en II.3.

Les « articles publiés dans des actes de colloque » sont à classer en C.IV.

Concernant l'impact des articles, le nombre de citations est un élément à considérer, mais cette donnée quantitative doit être utilisée avec discernement et elle ne doit pas remplacer une évaluation qualitative : l'originalité, l'aspect novateur, les ruptures théoriques et méthodologiques, les changements de paradigme,

l'ouverture de nouvelles problématiques, le contexte collaboratif de l'article sont des éléments qualitatifs à prendre en compte.

2. Articles de synthèse, revues bibliographiques, notes critiques, comptes rendus scientifiques

Des articles de synthèse, qui proposent une vision large d'un domaine de recherche ou un ensemble de publications sur une thématique, et des revues bibliographiques peuvent être considérés comme des produits de la recherche au même titre que les articles scientifiques. Les comptes rendus critiques de même, lorsqu'ils sont d'une ampleur suffisante (dépassant le cadre d'une recension).

Les compte rendus scientifiques sont les critiques d'ouvrages ou les notes de lecture publiées dans des revues scientifiques ou sur des sites spécialisés.

3. Articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques

Les articles publiés dans des revues généralistes, ou des revues pour jeunes chercheurs, les articles à visée professionnelle ou technique ou les articles de vulgarisation, qui sont souvent commandés aux auteurs par les éditeurs, peuvent participer à la diffusion des connaissances auprès des chercheurs et des étudiants, voire faire connaître des débats théoriques en cours ou les lancer. Ils jouent un rôle dans la vie artistique et académique et à ce titre, peuvent être pris en considération, notamment quand ils sont davantage cités que d'autres.

4. Auteur en nom propre de monographies, catalogues et ouvrages artistiques et scientifiques, éditions critiques, traductions

La monographie demeure, en art et en design, une des principales références en matière de production de connaissances. Elle inclut les catalogues d'expositions.

Les éditions critiques sont les éditions de textes et de documents avec une introduction et un appareil critique ; les traductions scientifiques sont les traductions d'ouvrages scientifiques et de documents qu'accompagne un paratexte rédigé par le ou les traducteurs (introduction, appareil de notes, index, etc.).

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- le choix de l'éditeur (universitaire, grand public, autre) ;
- la présence d'un comité éditorial ou de lecture ;
- la réception critique (dans des revues spécialisées, dans la presse quotidienne, etc.) ;
- la traduction en langue étrangère ;
- l'accessibilité en ligne ou sur des plateformes spécifiques ;
- l'obtention de prix ;
- l'obtention d'un soutien à la publication.

5. Direction de monographies, catalogues et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions, direction de collections

La direction d'ouvrages scientifiques comprend la direction d'ouvrages collectifs placés sous la direction d'un ou plusieurs chercheurs. Elle inclut les catalogues d'exposition. Elle suppose la relecture des textes et la présentation de la thématique et des contributions.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- le choix de l'éditeur (universitaire ou grand public) ;
- la réception critique (dans des revues spécialisées, dans la presse quotidienne, etc.) ;
- la traduction en langue étrangère ;
- l'accessibilité en ligne ou sur des plateformes spécifiques ;
- l'obtention de prix ;
- l'obtention d'un soutien à la publication.

6. Contribution à des monographies, catalogues et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions, chapitres d'ouvrage

Les chapitres d'ouvrages traitant d'une thématique de recherche et associant différents auteurs, ou les contributions à des monographies, catalogues, ouvrages scientifiques, éditions critiques ou traductions, sont des produits à prendre en compte, comparables en cela à une publication collective à plusieurs signataires. Les contributions à des dictionnaires scientifiques sont à inclure dans cette catégorie lorsqu'elles sont élaborées et au-delà de la simple notice.

7. Thèses éditées

Toutes les thèses, publiées et/ou déposées sur des sites réservés à cet effet, sont considérées comme des produits de la recherche. Il en va de même des mémoires et inédits d'habilitation à diriger des recherches.

Les carnets de recherche inscrits sur Hypothèses.org sont à mentionner ici.

8. Édition d'actes

L'édition d'actes de conférences ou de colloques qui nécessitent un travail de sélection, de relecture et d'introduction est à prendre en compte. Les actes peuvent prendre des formes diverses : édition papier, édition numériques multimedia (enregistrements audio ou vidéo, photos, etc.) rendant compte des diverses formes de communications, y compris artistiques.

9. Articles publiés dans des actes de colloques

Les conférences inaugurales ou *keynote lectures* à l'invitation d'une université étrangère, prononcées dans une langue étrangère ou en français, qui attestent la reconnaissance internationale d'un chercheur, feront l'objet d'une mention spécifique.

Les communications dans le cadre de manifestations internationales (conférences, colloques, séminaires de recherche, etc.), et notamment dans une langue étrangère, sont appréhendées comme des indicateurs de l'effort d'internationalisation des établissements, que leur évaluation devrait valoriser. Le caractère international d'une manifestation se reconnaît dès lors qu'un minimum de 30% des intervenants et des membres du comité scientifique sont étrangers.

10. Autres produits (performances, interventions artistiques, etc.) présentés dans des colloques, séminaires de recherche, journées d'études, workshops

Les autres produits présentés dans des colloques, congrès ou séminaires de recherche s'efforcent de répertorier l'ensemble des communications scientifiques orales, par posters, sous forme d'installations interactives, de présentations artistiques ou de performances, qui n'ont pas fait l'objet d'une publication imprimée.

On identifie également comme des produits de la recherche les conférences invitées plénières, lorsque celles-ci ne font pas l'objet d'une publication.

III. FORMES DE DISSÉMINATION DESTINÉES AUX PUBLICS

La double spécificité du projet scientifique et pédagogique des recherches en art s'accompagne très largement d'une présence dans la sphère publique. Les produits de la recherche ici répertoriés ont pour fonction de diffuser les résultats de la recherche et d'apporter une contribution aux débats publics en mobilisant des savoirs qui permettent de penser autrement les grands enjeux contemporains.

1. Interventions dans le cadre de manifestations scientifiques, culturelles et/ou artistiques ou de débats science, art et société

Sont à considérer dans cet item :

- les conférences données dans des musées, centres d'arts ou autres lieux culturels, les animations de séance de cinéma, etc.,
- les débats entre science et société (interventions dans des festivals ou autres manifestations culturelles sur des sujets de société, manifestations mettant en contact les scientifiques, les artistes et le grand public, etc.).

2. Ouvrages et contribution à des manuels français ou étrangers

L'implication des établissements dans la formation par la recherche passe notamment par une production scientifique spécifique prenant la forme d'ouvrages de synthèse à visée pédagogique, de manuels destinés prioritairement aux étudiants, etc.

Parmi les indices de qualité de cette production scientifique associée aux activités de formation, on prendra notamment en considération :

- la cohérence avec les thématiques des équipes de recherche,
- les dispositifs mis en place par les équipes de recherche pour assurer les échanges réciproques entre les travaux de ces équipes et la didactique (enseignement, appui à des formations de niveau master, bibliothèques spécialisées, formation des étudiants en 3^{ème} cycle, journée d'étude ou séminaires jeunes chercheurs, etc.).

3. E-learning, moocs, cours multimedia, vidéos, etc.

Les E-learning, Moocs, cours multimedia, dictionnaires en ligne, rassemblent tous les supports de pédagogie disponibles en ligne et sont à mentionner lorsqu'ils sont issus d'un travail de recherche.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- la cohérence avec les thématiques des équipes de recherche,
- les dispositifs mis en place par les équipes de recherche pour assurer les échanges réciproques entre les travaux de recherche et la didactique (enseignement, appui à des formations de niveau master, bibliothèques spécialisées, formation des étudiants en 3^{ème} cycle, journée d'étude ou séminaires jeunes chercheurs, etc.),
- le nombre des consultations en ligne et les aires géographiques des usagers des produits didactiques informatiques.

4. Produits de vulgarisation : articles, entretiens, éditions, vidéos, radio, podcasts, etc.

On classera ici les interventions dans les media traditionnels (émissions de radio, de télévision, opinions publiées dans la presse écrite, interviews, etc.) et les nouveaux media (vidéo en ligne, chaînes internet, podcasts, réseaux sociaux, etc.).

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- l'articulation avec les recherches de l'établissement,
- l'audience.

IV. Protection de la recherche en art et design

1. Application du Code de la Propriété Intellectuelle – CPI - (droits d'auteurs)
2. Brevets (DI, extensions, etc.)
3. Dépôt bases de données et logiciels à l'APP (Agence de Protection des Programmes)
4. Dessins et modèles
5. Dépôt de marques
6. Items placés sous licence libre (œuvres, programmes numériques, etc.). Préciser le type de licence pour chaque item (GPL, GNU, CC, etc.)

IV. ACTIVITES DE RECHERCHE

I. ACTIVITÉS ÉDITORIALES EN FRANCE ET A L'ETRANGER

Il importe de rendre publics les produits de la recherche en art et design, de manière à les partager avec la communauté des pairs et, plus largement, la société. Ces publications n'empruntent pas nécessairement les formats qui prévalent en sciences, mais peuvent toutefois adopter les exigences.

Ce processus passe, en amont, par la mise en œuvre d'une validation par les pairs au sein de la communauté pour garantir la qualité des productions : toute forme de réception critique peut jouer ce rôle, par exemple, comités de lecture, direction éditoriale, curation. L'ouverture à l'international, dans toutes ses formes d'expression, est souhaitable dans ce contexte. Ces efforts permettront le développement d'indices de qualité en matière de publication de la recherche en art et en design.

En aval, la mise en partage de ces connaissances, se fera au moyen des supports traditionnels ou dans des formats propres aux écoles d'art et de design. Afin de valoriser les caractéristiques singulières de la créativité des écoles d'art et de design, l'activité peut rendre compte de connaissances issues de la production éditoriale et construites par de nouvelles formes (hybridant par exemple l'édition imprimée et le web).

L'implication dans les activités éditoriales ici répertoriées atteste un investissement au service du collectif indispensable à la régulation, à la qualité et à la visibilité des résultats de la recherche.

On distingue ici deux niveaux, les activités de direction (de revues, de collections, de série en y incluant les rédacteurs en chef et les secrétaires de rédaction), de création de revues et de conception de livres d'art, et les activités de membres (participation à des comités de lecture dans l'édition – revues, collections –, à des comités de rédaction ou comités scientifiques de revues).

Les activités éditoriales dans le cadre de sociétés savantes doivent être ventilées selon ces deux niveaux. Les responsabilités dans des sociétés savantes autres qu'éditoriales doivent être indiquées au point VIII.3.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- la qualité des supports : la notoriété des supports éditoriaux (éditeurs scientifiques, éditeurs grand public de qualité, petit éditeur spécialisé pour les collections, indices bibliométriques pour les revues),
- la qualité des procédures de sélection (comités de lecture pour les revues, rapport de lecteurs extérieurs pour les revues et pour les éditions, etc.),
- la consécration des choix (prix et distinctions obtenus par les ouvrages publiés, citations des articles, etc.),
- l'audience nationale et/ou internationale des supports.

II. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

L'activité d'évaluation participe de l'affirmation de la spécificité de la recherche en art où demeure privilégiée l'évaluation par les pairs.

1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation, en France et à l'étranger

Cette rubrique valorise notamment les rapports d'étude et d'expertise réalisés à la demande d'associations ou d'administrations publiques et privées d'origine nationale, européenne ou internationale.

Seront ici répertoriés :

- la présidence ou la participation à des comités d'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche attestée par la signature de rapports du Hcéres, de l'ERC, etc.,
- l'intervention comme expert ou membre auprès de l'ANR ou d'autres organismes de financement de la recherche nationaux, européens, internationaux, auprès du ministère de la culture ou de ses établissements publics dans le cadre de dispositifs de financement de projets de recherche (commission d'aide à la recherche en théorie et critique d'art du CNAP, comité de sélection des résidences « sur mesure » de l'Institut Français, comité de sélection « Recherche dans les écoles supérieures d'art et de design » de la DGCA, etc.).

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- la notoriété et le rayonnement des instances concernées,
- le nombre de participations des membres de l'établissement dans les diverses instances d'évaluation de la communauté scientifique.

2. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques

Cette activité se traduit par des comptes rendus de lecture rédigés à l'intention des comités de rédaction des revues ou des fiches de lecture rédigées à l'intention des comités de lecture éditoriaux.

3. Participation à des comités de suivi ou des jurys de thèse, en France et à l'étranger

La participation des membres des équipes de recherche de l'établissement à des comités de suivi ou des jurys de thèse constitue un indice de reconnaissance de leurs compétences scientifiques, en particulier lorsqu'il s'agit d'invitations extérieures à l'établissement.

III. ACTIVITÉS D'EXPERTISE

1. Participation à des instances de gouvernance au sein d'institutions et de consortiums (conseils scientifiques, COPIL, etc.) et à des groupes de travail

La participation à des conseils scientifiques ou conseils de la recherche d'organisations publiques ou privées est considérée comme une activité de recherche.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- la cohérence avec la recherche menée individuellement ou collectivement par l'expert,
- la notoriété et le rayonnement des organisations concernées,
- le nombre de participations des membres de l'établissement dans ces diverses instances.

2. Participation à des instances d'expertises ou de normalisation

Dans le cadre de commissariat d'expositions, de festivals, etc., les acteurs de la recherche des disciplines concernées par ce document sont fréquemment sollicités pour leur capacité d'expertise par des organisations publiques ou privées. Ces activités de conseil, de consultance et d'expertise doivent être prises en compte si elles présentent un lien avec les activités de recherches menées au sein de l'établissement ou si elles en sont le fruit et si elles sont conduites hors de tout conflit d'intérêt susceptible de mettre en cause leur impartialité.

Parmi les indices de qualité de ces activités, on retiendra :

- le niveau et la notoriété des expertises et des instances auxquelles participent et contribuent les membres de l'établissement,
- la nature et l'intensité de leur articulation avec l'activité scientifique de l'établissement.

3. Participation aux instances de travail régionales, nationales et internationales

Les acteurs de l'art et du design sont présents dans différentes instances de travail qui constituent autant de réseaux professionnels élargis. La participation à ces réseaux peut être prise en compte si elle présente une cohérence avec les activités de recherche menées dans l'établissement, notamment pour ce qui concerne l'évolution des contenus de la formation, le développement de l'activité scientifique de l'établissement, et le niveau de l'expertise apportée dans les instances conçues pour le développement de la filière professionnelle du champ de l'art et du design.

IV. ORGANISATION DE COLLOQUES, CONGRÈS, EXPOSITIONS, MANIFESTATIONS ARTISTIQUES AUX ÉCHELLES NATIONALES ET INTERNATIONALES

1. Organisation de colloques, congrès, journées d'études, séminaires

Cette rubrique valorise l'organisation de colloques nationaux ou internationaux, de journées d'étude, d'ateliers, de séminaires annuels, et d'autres manifestations scientifiques organisées par des membres de l'établissement : la participation active est attestée par la composition du comité d'organisation de la manifestation. Le personnel d'appui à la recherche qui s'est plus particulièrement investi dans l'organisation de telle ou telle manifestation doit être mentionné.

Parmi les indices de qualités associés, on retiendra notamment :

- la nature nationale ou internationale de la manifestation organisée,
- la mise en place d'un appel à propositions et les modalités de la sélection,
- la mise en place d'un comité d'organisation et d'un comité scientifique,
- le nombre de participants (pré-inscription en ligne ; audience régulière d'un séminaire, etc.),
- la publication des actes chez un éditeur scientifique ou autre.

On retiendra également l'intégration dans les thématiques de recherche de l'établissement, le degré d'implication des ses membres, y compris des personnels d'appui à la recherche, des doctorants et des étudiants en cycles de recherche, dans l'organisation de ces manifestations.

2. Organisation et manifestations artistiques

Cette rubrique valorise l'organisation d'expositions et de manifestations artistiques par les membres de l'établissement dans le cas où celles-ci présentent un lien avec ses activités de recherche.

Parmi les indices de qualités associés, on retiendra notamment :

- la nature nationale ou internationale de la manifestation organisée,
- la mise en place d'un appel à propositions et les modalités de la sélection,
- la mise en place d'un comité d'organisation et d'un comité scientifique,
- le nombre de participants,
- la publication d'un catalogue chez un éditeur.

On retiendra également l'intégration dans les thématiques de l'établissement, le degré d'implication des membres de l'établissement, y compris des personnels d'appui à la recherche, des étudiants en 3^{ème} cycle de recherche, dans l'organisation de ces manifestations.

V. Encadrement des étudiants en 3^{ème} cycle (DSRA, DSRD, pré-doctorants, doctorants)

La formation par la recherche doit être considérée dans nos disciplines comme une activité de recherche à part entière. La formation méthodologique des étudiants en 3^{ème} cycle et des jeunes chercheurs, l'intensité et le suivi de leur encadrement au sein de l'établissement, la recherche de financements de thèse, l'offre de séminaires, l'incitation à leur participation aux manifestations scientifiques et à l'écriture, toutes ces actions, essentielles pour maintenir une recherche dynamique, et qui mobilisent une part importante du temps d'activité des enseignants chercheurs, dépassent le simple cadre de la formation et participent à l'activité scientifique au sens large.

On distinguera en particulier les membres de l'établissement qui codirigent des doctorats et des troisièmes cycles, qu'ils soient HDR ou non HDR, inscrits en tant que tels dans le contrat de thèse.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- la qualité des étudiants en 3^{ème} cycle, la diversité de leurs profils, leur origine géographique (dont l'accueil d'étudiants et de doctorants français et étrangers),
- les conditions de financement des cursus de 3^{ème} cycle (contrats doctoraux, conventions Cifre, bourses, etc.),
- les thèses ou diplômes effectués en cotutelle avec des établissements étrangers,
- les structures matérielles d'accueil (mise à disposition de bureau, de matériel informatique, etc.),
- les formes d'intégration aux activités de recherche et d'enseignement.

VI - Accueil de chercheurs nationaux et internationaux

L'accueil des artistes/designers-chercheurs, des enseignants et des chercheurs, invités ou en résidence, atteste la reconnaissance dont jouit l'établissement dans la communauté artistique et scientifique, et sa capacité à devenir un pôle d'attraction d'excellence dans son domaine.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- la qualité des artistes/designers-chercheurs, enseignants et chercheurs, la diversité de leurs profils,
- les structures matérielles d'accueil (mise à disposition de bureau, de matériel informatique, etc.),
- l'intégration aux activités de recherche et d'enseignement (implication et sollicitation des chercheurs invités pour contribuer à des manifestations organisées par l'établissement, à des séminaires, etc.),
- la durée de présence des artistes-chercheurs, enseignants et des chercheurs.

VII. VALORISATION DE LA RECHERCHE

1. Contrats de recherche financés sur fonds publics à l'échelle régionale et nationale en réponses à des AAP (MC, ANR, CNRS, etc.), comme à l'échelle européenne (Horizon Europe, Europe Créative, etc.) et internationale.
2. Collaborations de recherche avec des acteurs socio-économiques, des acteurs culturels, et des acteurs publics (collectivités territoriales, etc.)

Dans la recherche en art et en design, l'interaction avec les différents acteurs de l'écosystème de la recherche et de l'innovation publics et privés : i) acteurs socio-économiques (entreprises, associations, etc.), ii) acteurs culturels (musées, fondations, centres d'art, etc.), iii) collectivités territoriales, s'inscrit dans le cadre d'une volonté de renforcer les relations entre l'ensemble de ces acteurs et les établissements d'enseignement supérieur.

3. Conventions Cifre

Les doctorats bénéficiant d'une convention Cifre sont pleinement pris en compte pour l'évaluation de l'implication de l'établissement dans la formation doctorale. L'obtention de conventions Cifre est également un élément permettant d'apprécier les interactions avec les acteurs socio-économiques.

4. Financements de contrats doctoraux du MESRI obtenus via des universités partenaires

5. Contrats financés par le CNRS (GDR, IRN, Mission pour l'interdisciplinarité, aides à la publication, etc.) ou les autres organismes de recherche (CEA, INRIA, Instituts de recherche, etc.)
6. Financements ciblés sur la recherche du ministère de la culture (appels à projets DGCA, etc.)
7. Chaires d'enseignement et de recherche
8. Contrats financés par des associations ou fondations de recherche
9. Bourses de recherche

Les bourses de recherche délivrées par des organismes publics ou privés, nationaux, européens ou internationaux, à des membres des équipes de recherche de l'établissement sont pleinement pris en compte pour l'évaluation de l'attractivité de l'établissement et sa reconnaissance. On peut citer à titre d'exemple les bourses du CNAP, Fulbright, etc.

10. Activités de transfert technologique (projets de pré maturation)

Les écoles d'art et de design peuvent être amenés à réaliser dans le cadre d'un projet de recherche des preuves de concept, voire des prototypes fonctionnels dont le développement peut faire l'objet de financements spécifiques (AAP prématuration, etc.).

11. Création d'entreprises ou participation à la création d'entreprises

Cette activité de valorisation doit être analysée dans la durée. Il convient d'apprécier comment s'effectue l'évolution en termes d'indépendance de l'entreprise vis-à-vis de l'établissement, mais également en termes de valeur ajoutée pour l'établissement.

Dans cette rubrique « Valorisation de la recherche », sont pris en considération les contrats de recherche conclus entre l'établissement et des institutions publiques et privées (territoriales, nationales, européennes, internationales).

Afin de tenir compte de l'investissement en temps que représentent les activités de valorisation de la recherche au sein des écoles d'art et de design, on prendra en compte, dans le cadre des réponses aux AAP, le nombre de projets retenus et le nombre de projets déposés qui auront fait l'objet d'une expertise leur permettant de franchir la première étape de sélection, en tenant compte du rôle de partenaire ou de coordonnateur joué par des personnels de l'établissement.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- le nombre de conventions signées, leur durée, ainsi que leurs montants en précisant le type de partenaire,
- le montant des contrats obtenus (au niveau global du projet, au niveau propre de l'établissement),
- les effectifs engagés au sein de l'établissement,
- l'existence d'une cellule d'aide de montage aux projets au sein de, ou à l'extérieur de l'établissement,
- le nombre de projets dont l'établissement est coordonnateur et ceux dans lesquels il apparaît comme partenaire,
- la qualité et la notoriété des partenaires (nationaux, internationaux, etc.).

VIII - INDICES DE RECONNAISSANCE

Cette rubrique permet d'apprécier le rayonnement national et international de l'établissement à travers les invitations et les distinctions nationales et internationales obtenues par ses membres.

1. Invitations à des congrès à l'étranger

Les conférences sur invitation sont considérées comme des activités de la recherche. On les déclinera selon différentes catégories : les conférences plénières (keynote), les conférences effectuées lors de sessions sur invitation, les invitations à des colloques et les séminaires.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- la reconnaissance internationale des institutions concernées,
- la portée scientifique et artistique du colloque.

2. Séjours dans des institutions étrangères

Les résidences de recherche et les invitations à des séjours dans des institutions étrangères sont considérées comme un indice de reconnaissance. On précisera la durée d'accueil.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment la reconnaissance internationale des institutions concernées.

3. Responsabilités dans des sociétés savantes ou des associations de chercheurs

Les responsabilités au sein de sociétés savantes ou d'association de chercheurs sont considérées comme des activités relevant de la recherche et devant être prises en compte. La renommée de la société, la durée et le niveau de l'engagement sont des indicateurs de qualité.

4. Prix liés et autres distinctions liées à des activités de recherche

Les prix internationaux, les prix du Ministère de la Culture (Prix de thèse Valois, Prix de thèse de l'INHA, etc.), les prix des sociétés savantes (Prix de la recherche en Design, etc.) sont des critères de reconnaissance. On peut également mentionner les prix de thèses délivrés par des associations scientifiques.

5. Inscriptions en thèse ou diplôme de 3^{ème} cycle et thèses ou diplômes de 3^{ème} cycle soutenus.

Fin du document



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10
hceres.fr

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur